30 Mar 2023 -11:30

Le Ministre Clarinval salue la solution apportée aux bénéficiaires de jetons de présence d'organes consultatifs par l'INASTI

Grâce à un nouveau positionnement administratif de l'INASTI, les membres d'organes consultatifs publics qui sont bénéficiaires de jetons de présence ne seront plus assujettis au statut social des travailleurs indépendants.

Cette modification se révélait nécessaire pour clarifier la situation de certains membres d'organes consultatifs. Jusqu'à maintenant, ceux-ci se voyaient assujettis au statut indépendant.

Au regard de l'absence de sécurité juridique liée à une jurisprudence non uniforme concernant l'application de ces dossiers, une nouvelle position administrative est appliquée depuis quelques mois par l'INASTI. Ainsi, les membres qui perçoivent des jetons de présence dans des organismes internes à une autorité publique comme un organe consultatif géré et contrôlé par une administration de l'Etat, région, province, communauté ou commune :

- qui est créé par une loi ou réglementation ;
- accomplissant une mission de service public ;
- sans personnalité juridique propre ;
- dont les membres constituent une assemblée collégiale dans un organe public ;
- dont l'activité des membres est réalisée dans le cadre d'un mandat ;
- dont l'activité des membres est strictement règlementée.

ne sont plus soumis à la présomption d'assujettissement. Il est considéré que leur activité est exercée sous statut particulier relevant du service public.

Le Ministre des Indépendants, David Clarinval, se réjouit de cette modification : *« L'INASTI apporte de la clarté grâce à cette modification administrative. L'assujettissement automatique des mandataires qui participent à des organes consultatifs publics en tant expert était un réel problème qui amenait certains intéressés à renoncer à siéger, ce qui privaient les autorités de leur expertise. Je salue l'initiative prise par l'INASTI en vue de clarifier la situation. »*

David Clarinval, Vice-Premier ministre et ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME et de l'Agriculture, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue des Petits Carmes, 15 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 69 79
https://clarinval.belgium.be
info@clarinval.belgium.be

Delara Pouya
Porte-parole (FR)
+32 474 05 63 60
delara.pouya@clarinval.belgium.be

Jonas Clottemans
Porte-parole (NL)
+32 474 40 63 35
jonas.clottemans@clarinval.belgium.be

© 2023 - news.belgium.be